



GT Breton  
du 7 décembre 2011



*Présents : Mr Thurat, Mme Bailly Le Gall, Mr Guillou, Mme Kieffer, Mme Sohier, Paul Molac pour Div Yezh, Mme Chapalain pour Diwan, un responsable de Dihun, Mr Verney pour la DDEC du Morbihan, Mme Louarn pour la Région, Mr Jakez pour l'office public.*

*Pour la FSU : Jean-Marc Cléry, Thérèse Jamet-Madec, Armelle Le Coz, Jacques Brillet*

**Chers collègues,**

**Voici une synthèse du 2<sup>e</sup> groupe de travail sur le breton. Pouvez vous nous envoyer vos remarques avant la tenue du CALR du 6 janvier notamment sur la question de l'intervention possible de professeurs de second degré volontaires dans le premier degré ?**

### **1 - l'enseignement optionnel:**

IPR : L'enseignement Initiation à la langue à la langue et à la culture fait l'objet de programme et l'horaire est d'une heure quand effectif inférieur à 16 ; de 2 h quand effectif supérieur est égal ou supérieur à 16.

L'enseignement B03 ou LV2 bis est de 2 h par semaine quand effectif inférieur à 20 et de 3H quand effectif égal ou supérieur à 20. Il peut donner lieu à une mention au DNB si le niveau A2 est atteint.

Au lycée l'enseignement de la LV2 est de 3 h par semaine. Il y a aussi un enseignement de LV3. Pour cet enseignement, les programmes sont les mêmes que les autres langues vivantes.

A noter que pour ouverture de la LV3, il faut 10 élèves en seconde. . Ce qui n'a pas été le cas à Félix le Dantec (Lannion) mais à Pavie (Guingamp)

Bilan : une LV3 dans le 35, dans le 56, dans le 22;2 dans le 29

**FSU** : Un constat n'est pas un diagnostic. Il faudrait réfléchir de manière urgente à l'initiation en primaire pour alimenter l'enseignement optionnel au collège. A noter qu'il faudrait se pencher sur les élèves de classes bilingues qui ne poursuivent pas d'enseignement au collège et qui représentent 40% des effectifs. Il est clair qu'un enseignement d'une heure pour ces élèves n'est pas attractif. De plus, il faudrait généraliser l'offre aux familles, ce qui n'est pas fait pas et loin de là. Pourquoi ? D'autant que comme le rappelle Mme Kieffer, les heures attribuées pour le breton ne sont pas fongibles. L'institution doit intervenir pour informer les chefs d'établissement afin que ceux-ci informent les familles de l'offre du service public.

Pour l'initiation au primaire, une solution ne serait-elle pas d'avoir recours aux collègues de breton du second degré volontaires puisque cet enseignement n'existe que dans le Finistère. Elle est assurée par des intervenants associatifs car tous les maîtres itinérants ont été supprimés.

Il faudrait aussi éviter la rupture au cycle 3 quand l'enseignement de l'anglais est introduit. La FSU propose une expérimentation d'une sécurisation de parcours dans un territoire en informant familles, chefs d'établissement, en assurant l'initiation par des collègues du second degré volontaires.

**Mr Thurat synthétise, car accord des présents, en disant qu'il faut, en effet, sécuriser le parcours en ce qui concerne cet enseignement optionnel, qu'il faut mieux mobiliser les moyens. Il retient l'idée d'informer les chefs d'établissement du second degré lors de prochaines rencontres .Il pose la question du territoire qui serait choisi par l'expérimentation. Il répond à la Région qui a posé la question des moyens en précisant **qu'il n'y aura pas de transfert de charges vers les collectivités territoriales.****

## **2 - GRH – « Vivier »**

Mr Guillou signale qu'il y avait 18 postes au capes externe et qu'il y a eu 17 admissibles. Au concours interne, il y avait 17 inscrits pour 2 postes. Deux seuls présents et un admissible. En ce qui concerne l'enseignement catholique : 5 postes ; 6 admissibles. Quant à Diwan : 2 postes ; 4 admissibles. A Nantes sur 54 copies, 0 admissible.

Le concours devient, selon Mr Guillou, un examen.

Il s'inquiète du niveau de la maîtrise de la langue bretonne par certains candidats.

En Master 1 à Rennes, un seul étudiant.

Mr Guillou pense que la formation en langue bretonne doit avoir lieu avant le master 1

La région soulève avec véhémence le problème de la formation assurée par l'UBO.

**La FSU** souligne la nécessité de communiquer sur la formation et sur le métier de manière positive, de faciliter l'entrée dans le métier car les difficultés sont plus grandes pour les stagiaires enseignant le breton, de diversifier les formations.

**Mr Thurat dit qu'en effet les concours ne suffisent pas au recrutement des enseignants de et en breton et propose des congés de formation avec un plan sur plusieurs années. Cette possibilité doit être vue au moment de la présentation du BOP.**

**Quant à la difficulté de l'entrée dans le métier, elle doit être traitée au cours de la formation.**

**Il s'engage à faire part au Recteur, chancelier des universités, des problèmes posés par la Région sur la formation à l'UBO.**

**La FSU** évoque le problème du remplacement. Quid aussi des conseillers pédagogiques dont l'existence serait menacée.

Elle parle aussi de la formation continue et du soutien de collègues momentanément en difficulté. Elle rappelle qu'il revient à l'institution et à l'inspection notamment d'assurer ce soutien et cette formation sans stigmatisation.

**Monsieur Thurat** conclut ce 2<sup>e</sup> GT en disant que les 4 points travaillés lors de ces deux GT seront présentés au **CALR du 6 janvier.**

Il répond à la demande de la FSU qui a rappelé que les textes prévoient deux CALR, ce qui permettrait de traiter les ouvertures dans le premier degré et pas seulement dans le second degré. Il propose un GT qui permet un travail plus approfondi, un CALR et des groupes de travail départementaux pour traiter les questions premier degré. Accord des présents.

Ce GT a été comme le premier très constructif et a permis de faire avancer des dossiers pourtant très complexes.

Pour le SNES, Jean Marc Cléry et Thérèse Jamet-Madec  
Pour le SNUipp, Armelle le Coz et Jacques Brillet.